

LE DÉTECTEUR DE FUMÉE, UN ALLIÉ INCONTOURNABLE

Obligatoire depuis mars 2015, le détecteur de fumée est aujourd'hui devenu un allié de taille dans les foyers français. À travers cet article, nous vous proposons de découvrir ou redécouvrir cet accessoire indispensable pour garantir la sécurité de votre foyer.

Commençons tout d'abord par un quiz (dont les réponses se trouvent dans cet article).

- A. Combien d'incendies domestiques sont déclarés aux assurances chaque année ?
- B. Quel est le temps qu'il faut à une pièce en proie aux flammes pour atteindre une température de 600 C° ?
- C. Combien de personnes en moyenne décèdent suite à un incendie domestique ?
- D. Combien de personnes en moyenne sont blessées suite à un incendie domestique ?



Quel est le but premier d'un détecteur de fumée ?



La fonction principale du détecteur de fumée, officiellement appelé détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF), est d'identifier une présence de fumées ou de particules de vapeur dans l'air susceptible de déboucher sur un départ de feu. Son but premier est de faire baisser significativement le nombre d'incendies et de victimes. En moyenne, 250 000 incidents domestiques sont déclarés chaque année aux assurances. De plus, l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) estime que les incendies domestiques sont la cause de 460 décès par an et près de 10 000 blessés par an. Cet outil est donc d'une grande importance sachant que le risque de mourir dans un incendie pendant son sommeil est divisé par deux dans les logements qui en sont équipés.

En effet, dès la perception des premières particules de fumée, la sirène se déclenche et ne s'arrête que lorsque toutes les particules ont été évacuées. Le détecteur de fumée installé doit comporter la mention CE. Il doit respecter la norme NF EN 14604, norme qui doit être vérifiée par un laboratoire agréé. Nous vous recommandons fortement [les détecteurs de fumée Ei605 ou Ei605C](#) optique qui respectent parfaitement les normes européennes et françaises. Pour information, la majorité des décès survenant lors d'un incendie ne sont pas causés par les flammes mais par les émanations toxiques qui accompagnent le dégagement de fumée.

Qui doit installer le détecteur de fumée ?

L'article L129-8 du Code de la construction et de l'habitation du 10 mars 2015 précise qu'il revient au propriétaire d'installer le détecteur de fumée et de vérifier qu'il fonctionne bien au moment de la location, dans le cas d'un appartement en location. En revanche, l'entretien et le remplacement de l'appareil (le cas échéant) reviennent tous deux au locataire.

À quel endroit faut-il installer le détecteur de fumée ?

Si le logement concerné comporte plusieurs étages, il est conseillé d'installer un détecteur de fumée à chaque étage. En effet, Il ne faut pas plus de trois minutes à une pièce en proie aux flammes pour voir sa température ambiante atteindre les 600°C d'où l'importance de détecter le danger le plus rapidement possible. L'idéal étant de fixer l'accessoire dans les couloirs ou le palier desservant les chambres ou les autres pièces de vie (salon par exemple), le plus haut possible au centre du plafond. Dans les parties communes des immeubles à usage d'habitation, les propriétaires devront également mettre en œuvre des mesures de sécurité contre l'incendie.



Un détecteur de fumée n'est pas anodin, c'est la sécurité garantie dans votre quotidien.

Vous n'avez pas encore de détecteur de fumée ?

N'hésitez pas à en faire la demande sur notre site internet via le formulaire de contact.

[ICI](#)

Vous souhaitez découvrir d'autres sujets ?

N'hésitez pas à lire tous les autres articles de notre newsletter, disponibles sur la page dédiée.

[ICI](#)